Image not found or type unknown

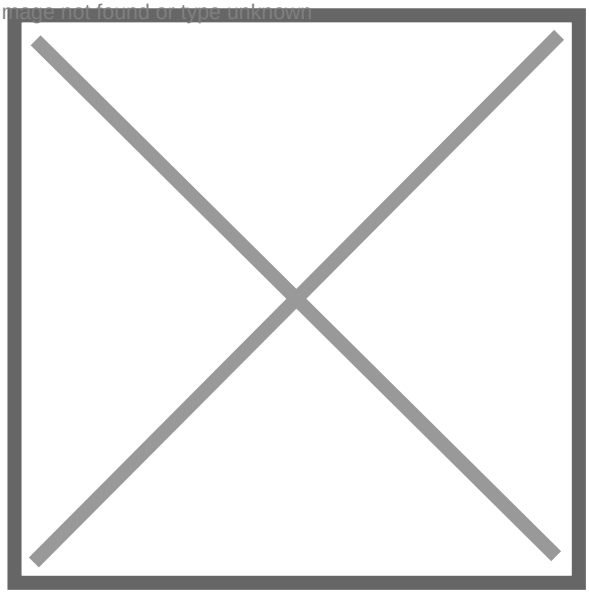

Droits de succession : délai de règlement

Par **andrefabien**, le **24/02/2019** à **15:30**

Bonjour,

Dans le cadre d'une succession qui doit être clôturée en juin prochain, à quel moment le notaire nous indique le montant des droits à payer ?

Et à quel moment règle t'on les impôts ?

Est-ce prélevé directement sur la masse successorale ?

Je vous remercie par avance pour votre réponse.
Bien cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés